



Séance du 6 mars 2017

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

1 – Aménagement rue de Bel-Air – Demande de subvention au titre de la DETR

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a approuvé le plan d'aménagement de la rue de Bel-Air qui a pour principal objectif la réduction de la vitesse des véhicules et la sécurisation des piétons empruntant les trottoirs de cette rue.

En effet, des comptages ont été réalisés entre le 22 septembre et le 3 octobre pour analyser le trafic moyen journalier et la vitesse moyenne des véhicules. Ce dernier point démontre un dépassement du seuil tolérable.

Les travaux projetés consistent à créer 2 écluses doubles et mise en place de bombés résine entre le giratoire de la Barbière et la rue des Sports et entre la rue des Sports et la rue Nationale devant amener les usagers motorisés à adopter une vitesse en adéquation avec l'environnement de la rue de Bel-Air.

Monsieur le Maire précise qu'afin de pouvoir supporter le coût de l'investissement, la commune a la possibilité de solliciter l'obtention d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux dans le cadre de la mesure A1 Sécurité et Accessibilité.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de demander l'octroi d'une subvention aussi élevée que possible, concernant les travaux d'aménagement et de mise en sécurité de la rue de Bel-Air, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, dans le cadre de la mesure A1 Sécurité et Accessibilité,

2 – Questions diverses

SIAEP ROC : Actuellement, Monsieur le Maire et Aurélien DUPOUY représentent la commune de LA ROMAGNE au sein du SIAEP ROC. Depuis l'agrandissement de l'Agglomération du Choletais au 1^{er} janvier 2017, l'Agglo demande à ce que ce soit le délégué à l'Agglo qui siège au SIAEP ROC, donc dorénavant c'est Frédéric GROLLEAU qui représentera la commune au SIAEP ROC.